

Le mot du président Salut Daniel... et merci!

Cette lettre ouverte du président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, a été publiée dans Le Journal de Montréal, Le Devoir et sur lapresse.ca.

Daniel Audet, notre ami et collègue, apprécié et amoureux de la vie, nous a quittés après cinq années d'un combat tenace contre cette maladie implacable : un cancer au cerveau.

Né en 1961, Daniel grandit à Québec. Homme de réflexion, il fait ses premières études universitaires à l'Université d'Ottawa où il obtient un baccalauréat en philosophie avec mention *cum laude*.

Étudiant brillant, il poursuit ensuite ses études en droit à l'Université de Montréal, devient membre du Barreau et travaille au cabinet Lapointe et Rosenstein jusqu'en 1994.

Analyste judicieux, Daniel est parallèlement membre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et écrit de nombreux textes et articles, de 1986 à 1994, principalement pour *Les Affaires*, *Commerce* et *Affaires +*.

La politique et l'économie sont de véritables passions pour lui. Il fait donc le saut et devient directeur de cabinet de Bernard Landry jusqu'en 1997 avec, pour leitmotiv, les notions de responsabilité, d'investissements et de création de la richesse.

Il décide donc de mettre en pratique ces principes dans l'entreprise privée alors qu'il agit comme vice-président chez Vidéotron, de 1997 à 2000.

Son parti-pris pour la défense des intérêts du Québec

et de son développement économique le conduisent à être nommé délégué général du Québec au Royaume-Uni jusqu'en 2003.

Puis, ses aptitudes relationnelles et communicationnelles l'amènent à faire partie de la direction de cabinets de relations publiques à Montréal, dont NATIONAL.

Finalement, en 2007, il met à profit l'ensemble de ses connaissances et de ses compétences au sein du Conseil du patronat du Québec, où il a occupé le poste de premier vice-président aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, en plus de signer pendant plusieurs années, à titre personnel, une chronique hebdomadaire dans le *Journal de Montréal*.

On pourrait mentionner ici la liste de ses réalisations professionnelles, des honneurs et distinctions qu'il a reçus et de son engagement bénévole dans plusieurs causes ou, mieux encore, rappeler l'amour qu'il portait à ses proches ou que ces derniers lui ont apporté, notamment tout au long de sa maladie.

Mais toutes celles et tous ceux qui l'ont connu diront de lui, qu'au-delà des qualificatifs mentionnés dans les lignes précédentes, Daniel était d'abord et avant tout un être passionné :

- ◆ Passionné dans ses amours et pour sa famille,
- ◆ Passionné dans le travail et pour ses collègues,
- ◆ Passionné dans la société et pour ses concitoyens,
- ◆ Mais surtout, passionné par la vie, pour laquelle il s'est battu sans relâche pendant les cinq dernières années.

Salut Daniel pour tout ce que tu as été.

Merci pour tout ce que tu as fait.



M. Daniel Audet (1961-2012)

Colloque sur l'état des régimes de retraite : un franc succès!

Le 12 juin dernier, le Conseil du patronat, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec et Mercer, tenait à Montréal un important colloque sur la situation des régimes de retraite au Québec et au Canada. L'événement a réuni sur une même tribune des experts parmi les meilleurs sur le sujet, qui ont pu brosser aux gestionnaires, actuaires et professionnels en ressources humaines et en rémunération présents un portrait concis mais exhaustif des forces et des faiblesses de chacun des différents types de régime, de même que des opportunités et des menaces auxquelles ils faisaient face dans le contexte démographique et économique actuel. Les participants ont pu, dans le cadre d'ateliers de discussion tenus après chacune des présentations, présenter leurs commentaires et impressions, qui permettront d'alimenter et d'étoffer les interventions du Conseil du patronat sur ce sujet au cours des mois à venir.

Parmi les spécialistes de choix qui ont participé à l'événement, mentionnons :

- ◆ M. Michel St-Germain, partenaire et actuaire chez Mercer, qui a abordé les défis reliés aux régimes de retraite à prestations déterminées;
- ◆ MM. Martin Rochette et Étienne Brodeur, respectivement associé principal chez Norton Rose Canada et directeur principal, rémunération, retraite et avantages sociaux, chez Bombardier, qui ont discuté des enjeux concernant les régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations cible;
- ◆ M. Claude Leblanc, premier vice-président, régimes d'épargne et de retraite collectifs, chez Standard Life, qui a traité du dossier des régimes volontaires d'épargne-retraite, des régimes de pension agréés collectifs et des REER collectifs;
- ◆ M. Roland Villeneuve, vice-président, politiques et programmes, à la Régie des rentes du Québec, qui a exposé les grandes questions relatives au système de retraite québécois;
- ◆ M^{mes} Norma Kozhaya et Marie-Josée Naud, respectivement directrice de la recherche et économiste en chef au Conseil du patronat (qui a également assuré l'animation du colloque) et conseillère syndicale au Service de l'éducation de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, qui ont débattu des positions patronales et syndicales sur la bonification du Régime de rentes du Québec;
- ◆ Et enfin, M^{me} Peggy Bachman et M. Michel Montour, respectivement directrice générale de l'Union des municipalités du Québec et directeur général des régimes collectifs et de l'actuariat au Secrétariat du Conseil du trésor, qui ont conclu la journée en présentant les problématiques auxquelles font face les régimes de pension dans la fonction publique municipale et provinciale.



Photos : Normand Huberdeau/NH Photographes

M^{mes} Norma Kozhaya et Marie-Josée Naud, respectivement directrice de la recherche et économiste en chef au Conseil du patronat et conseillère syndicale au Service de l'éducation de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.



MM. Étienne Brodeur et Martin Rochette, respectivement directeur principal, rémunération, régimes de retraite et avantages sociaux, chez Bombardier et associé principal chez Norton Rose Canada.



M. Michel Montour, directeur général des régimes collectifs et de l'actuariat au Secrétariat du Conseil du trésor, et M^{me} Peggy Bachman, directrice générale de l'Union des municipalités du Québec.

Rappelons que le Conseil du patronat est l'association patronale qui a été la plus proactive au cours des derniers mois dans le dossier des régimes de retraite.

L'organisation a ainsi mené des représentations soutenues et répétées dans le dossier des régimes de retraite, tant auprès du gouvernement fédéral que provincial, qui ont permis d'obtenir des gains tangibles pour les employeurs.

Mentionnons entre autres l'annonce par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Julie Boulet, de la reconduction de 2011 à 2013 de mesures d'allégement pour les régimes de retraite à prestations déterminées mises en place en 2009 pour préserver leur viabilité financière, de même que la mise sur pied d'un comité d'experts sur l'avenir de la retraite présidé par M. Alban D'Amours, à qui le Conseil du patronat a d'ailleurs présenté ses recommandations en février dernier.



L'événement a réuni plusieurs gestionnaires et professionnels en rémunération et en ressources humaines.

Le Conseil du patronat travaille de façon étroite avec la Régie des rentes du Québec sur différents dossiers qui rejoignent les préoccupations des employeurs en matière de retraite, notamment au sein d'un comité de la Régie sur les régimes de retraite à prestation cible.

Le Conseil est également très impliqué depuis quelques années au sein de Question Retraite, un regroupement formé de partenaires gouvernementaux, patronaux, syndicaux, financiers, associatifs et de l'enseignement, qui vise à promouvoir la sécurité financière de la retraite, notamment par l'information et la planification financière.

Le Conseil du patronat entend profiter du dépôt du rapport du comité D'Amours, prévu au cours des prochaines semaines, pour réitérer ses préoccupations sur la situation financière des régimes de retraite et proposer des pistes de solution afin de revoir en profondeur la réglementation qui les encadre.



M. Roland Villeneuve, vice-président, Politiques et Programmes, à la Régie des rentes du Québec.



M. Michel St-Germain, partenaire et actuaire chez Mercer.



M. Claude Leblanc, premier vice-président - régimes d'épargne et de retraite collectifs, chez Standard Life.

Rendez-vous sur notre site Web pour voir les vidéos et les présentations des conférenciers...

Nouvelles en bref

Le procureur en chef de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction rencontre les associations membres du Conseil du patronat



Photographie : Geneviève Le May

À l'occasion de la rencontre mensuelle de ses associations membres, tenue le 5 juin dernier, le Conseil du patronat a accueilli comme conférencier invité le procureur en chef de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), M^e Sylvain Lussier. Devant les dirigeants d'associations patronales

sectorielles présents, M^e Lussier a présenté le mandat de la CEIC, sa composition ainsi que les différentes étapes du travail que réalisera la CEIC au cours des prochains mois. M^e Lussier a profité également de son allocution pour inviter les employeurs qui auraient eu vent de certaines pratiques frauduleuses relatives à l'octroi et à la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction à ne pas hésiter à

communiquer avec la CEIC, qui s'engage à garantir le traitement confidentiel de l'information reçue.

Le Conseil du patronat encourage ses membres à faire de même en communiquant avec la CEIC par téléphone (1.855.333.2342) ou en remplissant le formulaire électronique à cet effet, disponible en ligne sur le site Web de la Commission (www.ceic.gouv.qc.ca).

Les dirigeants d'associations patronales intéressés à présenter leur propre organisation aux prochaines rencontres mensuelles des associations membres du Conseil du patronat sont invités à communiquer avec M. Patrick Lemieux, conseiller aux communications (514.288.5161, poste 235 ; plemieux@cpq.qc.ca).



Embauche de travailleurs temporaires qualifiés — Le Conseil du patronat voit d'un bon œil la simplification et l'accélération du processus

Le Conseil du patronat accueille positivement les modifications annoncées au début du mois de juin par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Kathleen Weil, visant à faciliter le processus de renouvellement ou de prolongement d'un permis de travail pour les travailleurs temporaires qualifiés. Selon le Conseil, ces mesures permettront de simplifier et d'accélérer les démarches des employeurs au moment de l'embauche de travailleurs étrangers qualifiés. « Cet assouplissement, demandé depuis longtemps par les employeurs du Québec, constitue une très bonne nouvelle et s'inscrit dans les efforts mis de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années pour favoriser une meilleure intégration en emploi des immigrants, tout en simplifiant l'administration réglementaire pour les employeurs », a indiqué, M. Yves-Thomas Dorval.

Le certificat de qualité des initiatives de formation : un investissement intelligent et payant!

Jusqu'au 8 novembre 2012, le Conseil du patronat, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, tient une série de séances d'information gratuites sur les modalités et les avantages du certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF). Une occasion unique pour tout savoir sur le CQIF et permettre aux entreprises de se démarquer avantageusement.

Rendez-vous sur notre site Web pour en savoir davantage ou pour réserver votre place !

PARTENAIRE PLATINE

 **NORTON ROSE**

PARTENAIRE OR

 **QUÉBECOR**

PARTENAIRE BRONZE

 **ALCOA**

EN COLLABORATION AVEC

Commission
des partenaires
du marché du travail
 **Québec**

Modernisation du régime de santé et de sécurité du travail

Le Conseil du patronat fait le point

À la suite des inquiétudes qu'a suscitées auprès des employeurs le dépôt, le 3 avril dernier, du projet de loi n° 60, *Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques*, par la ministre du Travail, M^{me} Lise Thériault, le Conseil du patronat et les principales associations patronales du Québec ont été particulièrement actives dans leurs représentations auprès des élus du gouvernement et de l'opposition, de même que des hauts fonctionnaires concernés par le dossier.

Les associations patronales jugent inacceptable ce projet de loi qui, sous sa forme actuelle, propose avant tout un élargissement d'obligations et de processus en évitant de s'attarder aux problèmes de fond du régime.

Le Conseil du patronat et ses partenaires patronaux sont d'avis que ce projet de loi ne respecte pas les 30 recommandations issues d'un consensus patronal-syndical et transmises par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la ministre l'automne dernier.

Rappelons que ces recommandations conjointes sont le résultat d'une démarche de médiation de plus de six mois et constituent une première depuis la mise sur pied du régime québécois de santé et de sécurité du travail il y a plus de 30 ans. Elles représentent par ailleurs une étape déterminante d'un long processus amorcé en 2009 et visant à moderniser le régime afin de le recentrer vers son objectif premier, soit d'assurer plus efficacement la santé et la sécurité des travailleurs. Malheureusement, le Conseil du patronat ne peut que constater que le projet de loi rate complètement sa cible à cet égard.

Ainsi, le projet de loi passe sous silence plusieurs problématiques du régime actuel, notamment l'absence d'un pouvoir de réglementation des dangers par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dans le cadre du programme *Pour une maternité sans danger*,

la surindemnisation générée par le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu pour les travailleurs à temps partiel, la double indemnisation versée aux retraités ou, encore, la durée de la période de recherche d'emploi.

Pire encore, ce projet de loi, avec la lourdeur administrative et réglementaire qu'il entraînera pour les employeurs, contredit l'engagement du gouvernement à donner suite aux recommandations du rapport Audet sur la simplification des démarches administratives pour les entreprises.



Plus de 150 dirigeants d'entreprises et d'associations patronales sectorielles ont participé en avril dernier au colloque du Conseil du patronat sur le projet de loi sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail.

Photos : Normand Huberdeau/NH Photographes

C'est pour ces raisons que le Conseil du patronat proposera une série d'amendements et d'ajouts au projet de loi, voire son annulation, lors de la consultation publique de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, qui devrait avoir lieu du 27 au 30 août prochain, advenant bien sûr que les rumeurs entourant le déclenchement d'une campagne électorale

provinciale en août ne se concrétisent pas, auquel cas le projet de loi mourrait au feuillet.

Postes à pourvoir comme membres issus des associations d'employeurs à la CLP

Le Conseil du patronat est présentement à la recherche de candidats afin de pourvoir des postes vacants de membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP) pour les régions d'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, et de Montréal.

Les personnes intéressées peuvent consulter la liste des critères d'admissibilité et remplir le formulaire de candidature [sur le site Web du Conseil du patronat](#), dans la section Membres issus des associations d'employeurs à la CLP.

Chronique juridique Norton Rose Canada

La fermeture d'une entreprise ne constitue pas une modification des conditions de travail au sens de l'article 59 du *Code du travail*

Dans un arrêt rendu le 11 mai 2012 concernant le magasin Wal-Mart de Jonquière, la Cour d'appel confirme que le licenciement de salariés en raison de la fermeture d'une entreprise ne constitue pas une modification des conditions de travail à la suite du dépôt d'une requête en accréditation syndicale, selon l'article 59 du *Code du travail*¹ (C. tr.). Ainsi, selon la Cour, dans le cas d'une fermeture d'entreprise, une plainte de modification des conditions de travail n'est pas appropriée, car « [...] il ne s'agit pas d'une modification, mais d'une suppression du travail. L'exploitation de l'entreprise ne change pas, elle disparaît » (paragr. [117])².

Après l'annonce de la fermeture du magasin Wal-Mart de Jonquière, à la suite de l'accréditation des Travailleurs et Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503, plusieurs plaintes sont déposées, dont une plainte selon l'article 59 C. tr., alléguant que les licenciements constituent une modification des conditions de travail des salariés.

L'arbitre saisi de la plainte conclut que Wal-Mart a modifié illégalement les conditions de travail de ses salariés, n'ayant pas démontré que la fermeture de son magasin de Jonquière constitue une décision prise dans le cours normal de ses affaires.

Wal-Mart demande alors la révision judiciaire de cette sentence arbitrale à la Cour supérieure. Cette requête en révision judiciaire est rejetée. Wal-Mart se pourvoit en appel.

La Cour d'appel donne raison à Wal-Mart. Le juge Vézina, dont les motifs sont partagés par le juge Gagnon, estime que la portée élargie de la notion de « conditions de travail » ne saurait s'étendre à la



fermeture définitive d'un établissement ou d'une entreprise. La fermeture définitive d'un établissement ou d'une entreprise ne constitue pas une modification des conditions de travail, mais bien une suppression du travail. Le juge Vézina rappelle d'ailleurs qu'un employeur ne saurait être forcé de rouvrir boutique, quels que soient les motifs qui ont justifié sa décision de fermer son entreprise. Le juge Vézina indique que des plaintes pourraient être déposées à la Commission des relations du travail en vertu des articles 12 à 14 C. tr. (pratique déloyale de travail fondée sur l'antisyndicalisme).

Pour sa part, le juge Léger estime que la sentence arbitrale est déraisonnable, car l'arbitre retient que la fermeture constitue un motif valable de fin d'emploi alors que du même souffle, le congédiement découlant d'une telle fermeture constitue une modification des conditions de travail.

Il sera intéressant de voir si cette affaire Wal-Mart se retrouvera de nouveau devant la Cour suprême et, le cas échéant, si l'état du droit sur cette question sera modifié.

Pierre-Étienne Morand, avocat
www.nortonrose.com

1. L.R.Q., chapitre C-27.
2. *Compagnie Wal-Mart du Canada c. Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503*, 2012 QCCA 903 (jj. Vézina, Léger et Gagnon).



SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE POUR LES 25-45 ANS

Organisez la vôtre dès maintenant!

www.questionretraite.qc.ca



Nouvelles en bref

Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

À titre de porte-parole du milieu des affaires au Québec, les représentants du Conseil du patronat sont invités régulièrement à prononcer des allocutions ou à participer à des conférences comme panélistes sur différentes tribunes.

Le président discute des défis en matière de main-d'œuvre dans la santé et les services sociaux au congrès de l'AQESSS

M. Yves-Thomas Dorval était de passage à Québec le 31 mai dernier pour discuter du besoin de main-d'œuvre dans le milieu de la santé lors de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), une association patronale sectorielle membre du Conseil du patronat.

Rappelons que l'AQESSS est le porte-parole de 129 établissements membres composés de centres de santé et de services sociaux, de centres hospitaliers universitaires, de centres hospitaliers affiliés, d'instituts universitaires et de centres affiliés universitaires ainsi que d'établissements non regroupés tels des centres hospitaliers et des CHSLD à vocation unique.



Photographie : Denis Méthot

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec, devant les membres de l'AQESSS.

M. Yves-Thomas Dorval parle de mobilité internationale et de compétitivité économique à la 18^e Conférence de Montréal

Le président du Conseil a discuté des principaux défis que doivent affronter les gouvernements et les employeurs, notamment l'intégration et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, lors de la 18^e Conférence de Montréal organisée par le Forum

économique international des Amériques, le 11 juin dernier.

En plus de M. Dorval, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, M^{me} Kathleen Weil, ainsi que M^{me} Roseline Torres, associée principale et directrice générale de Boston Consulting Group, et M. Glen Hodgson, économiste en chef et vice-président sénior au Conference Board du Canada, ont participé à cette conférence sur la mobilité internationale et la compétitivité économique.



Photographie : Bob Hendriks Photography

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec, lors de la 18^e Conférence de Montréal organisée par le Forum économique international des Amériques.

Les employeurs du Québec bien représentés lors de la Conférence internationale sur le travail à Genève

Comme il le fait chaque année, le Conseil du patronat a participé activement aux travaux de la 101^e Conférence internationale du travail, tenue du 30 mai au 14 juin dernier à Genève, en Suisse.

L'événement, qui a réuni plus de 5 000 délégués représentant les employeurs, les travailleurs et les gouvernements des 185 pays membres du Bureau international du travail, se déroulait cette année sous le thème « Construire l'avenir avec le travail décent » et a permis aux principaux experts internationaux de discuter des grands enjeux de l'heure en matière de droit du travail et de normes du travail.

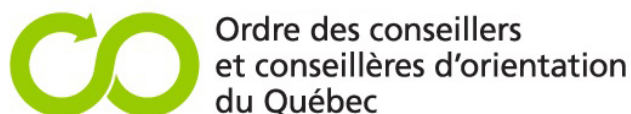
Le Conseil du patronat, par l'entremise de sa directrice aux affaires juridiques, M^e Chantale Lavoie, était la seule association patronale du Québec représentée au sein de la délégation des employeurs canadiens, coordonnée par le Conseil canadien des employeurs.

Nouvelles en bref

Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

Le président du Conseil a participé au colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

M. Yves-Thomas Dorval a participé à une table ronde sur la profession de conseiller en orientation lors du colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, le 6 juin dernier. En plus de rappeler que l'une des priorités des employeurs est d'avoir accès à une main-d'œuvre de qualité et disponible, M. Dorval a souligné l'importance de bien informer les futurs travailleurs sur la situation du marché du travail et sur les formations requises.



Sous le thème « L'orientation, un service essentiel », ce forum avait comme objectif de permettre aux conseillers et aux conseillères d'orientation présents d'entendre des points de vue d'acteurs majeurs du monde dans lequel ils interviennent, à propos de leur utilité actuelle ou souhaitée.

La table ronde réunissait également M. Gaston Rioux, président de la Fédération des comités de parents du Québec, M. Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec, M. Richard Flibotte, vice-président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, en remplacement de la présidente, M^{me} Josée Bouchard, et M. Pierre Chabot, directeur du partenariat et de l'innovation à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le président du Conseil était présent à l'assemblée générale annuelle de l'AIPVFQ

M. Yves-Thomas Dorval s'est rendu à Québec le 20 juin dernier pour participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des industries de produits de vitrerie et de fenestration du Québec, une association patronale sectorielle membre du Conseil du patronat. Il a profité de l'occasion pour présenter le Conseil du patronat et les défis prioritaires à relever pour que le Québec puisse créer davantage de richesse et prospérer de façon durable.



Photographie : AIPVFQ

M. Gilbert Lemay, directeur général de l'AIPVFQ, M. André Touchette, président de l'AIPVFQ, M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec, et M^e Bernard Cliche, avocat associé chez Langlois Kronström Desjardins.

InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

Éditeur

Louis-Paul Lazure

Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

Collaboration à la rédaction

Guillaume Bérubé, Louis-Paul Lazure et Norma Kozhaya

Mise en page

Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève Le May

Révision linguistique

Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Tél. : 514.288.5161
1.877.288.5161
Télééc. : 514.288.5165

plemieux@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca